



**ANNONCE DU CONCOURS D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS  
DE FORMATION HÔTELIÈRE ET TOURISTIQUE  
AU TITRE DE L'ANNEE FORMATIVE 2022-2023**

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire organise le concours d'accès aux Etablissements de Formation Hôtelière et Touristique relevant du Département du Tourisme, au titre de l'année formative 2022-2023, et ce du **06 au 30 Juillet 2022**. Les dates de déroulement du concours seront communiquées aux candidats retenus par convocation.

**A /Niveau Technicien Spécialisé**

Etablissement	Filières	Conditions d'accès
Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique d'Ouarzazate	- Guide des Espaces Naturels - Gestion et Contrôle de l'Exploitation en Tourisme, Hôtellerie et Restauration	• Être titulaire du baccalauréat toutes séries ou du diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme.
Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique de Tanger	- Polyvalent en Hôtellerie Internationale et de Luxe - Gestion et Ingénierie de la Restauration	• Être âgé de moins de 30 ans (*) à la date de début de la formation.

**B/Niveau Technicien**

Etablissement	Filières	Conditions d'accès
Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique de Tanger	- Cuisine Gastronomique Méditerranéenne - Cuisine - Services de Restauration	• Justifier d'au moins de la 2 <sup>ème</sup> année du baccalauréat accomplie, ou du diplôme de qualification professionnelle en hôtellerie.
Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique d'Ouarzazate	- Services de Restauration - Cuisine	• Être âgé de moins de 30 ans (*) à la date de début de la formation.



